

# Quel avenir pour le Pays ?

Le projet de réforme des collectivités n'est pas tendre pour les Pays. En interdisant d'en créer de nouveaux et en sapant leurs bases juridiques, certains le verraient bien disparaître. Mais entre Bruche, Mossig et Piémont, le Pays, lui, n'entend pas mourir.

■ D'abord, c'est quoi le Pays avec un "p" majuscule? C'est une boîte à outils dont se dotent plusieurs communautés de communes(\*) formant un territoire cohérent -ici un grand bassin d'emploi- pour mener ensemble des actions qu'aucune ne saurait entreprendre seule.

## « Le Pays, c'est la bonne échelle... »

Exemple avec la Maison de l'emploi, de la formation et de l'entreprise, à Molsheim, initiée par le Pays: en partant des besoins spécifiques du bassin d'emploi, elle propose des solutions pour répondre aux attentes des salariés et dirigeants, en termes de formation, de création d'entreprise, d'évolution des métiers...

Même état d'esprit avec le Tremplin d'entreprises de Mutzig (pépinière et hôtel d'entreprises). Le Pays a volé au secours d'un projet, initié par la commune de Mutzig, pour lui donner sa bonne dimension. Spécialisé dans l'éclosion d'entreprises tertiaires, le Tremplin répond aux besoins d'un bassin bien trop dépendant de l'industrie. La conseillère régionale et maire de Dinsheim-sur-Bruche, Marie-Reine Fischer, qui a succédé récemment à Alain Ferry à la tête du Pays Bruche-Mossig-Piémont, a fait de ce dossier une priorité. «L'objectif que je me suis fixé est de



La pépinière d'entreprises de Mutzig apporte une réponse à la question de la tertiarisation de l'économie, une problématique spécifique au périmètre du Pays. (Photo DNA - David Geiss)

remplir cette pépinière au plus vite. Si possible en un an». Pour l'heure, 30% des bureaux ont déjà trouvé preneurs et l'objectif fixé pour-rait fort bien être atteint.

Le Pays est donc un outil d'animation mais aussi de prospective, qui aide les comcom -pas forcément habitués à travailler ensemble- à penser leur développement et leur avenir en commun.

Le Pays a ainsi lancé en 2004, une grande enquête sur la santé sur son territoire. Laquelle a permis de dégager des spécificités locales, de faire un état des besoins particuliers. C'est aujourd'hui un outil au service des élus dans

leurs relations avec les autorités de tutelle. Et lorsqu'on veut défendre un hôpital, un centre de cure ou plaider la cause d'une maison de retraite, mieux vaut "avoir des billes".

Alors pourquoi s'en prendre au Pays? La réponse se trouve dans le fameux mille-feuilles. Dans l'esprit des concepteurs du projet de loi, le Pays apparaît comme redondant avec les démarches engagées à une autre échelle par les Régions et les Départements, ou avec la mise en place des Schémas de cohérence territoriale (Scot).

Redondant, certainement pas, explique Marie-Reine Fi-

scher: «Le Pays, c'est la bonne échelle pour mettre en place les politiques de la Région notamment en matière de formation ou de développement économique. Et la Région n'investirait pas s'il n'y avait pas de résultat». Aussi, la Région Alsace, n'entend pas se séparer des Pays, assure la présidente en rappelant qu'Adrien Zeller en était «plus qu'un défenseur». Dont acte.

## Le désengagement de l'Etat « ce n'est plus une question d'argent »

L'Etat, lui, après avoir encouragé la création des Pays,

sous des gouvernements de droite puis de gauche, les a peu à peu lâchés. «L'Etat s'était engagé sur les projets territorialisés (...) sous forme de crédits d'investissements et de crédits d'études. Aujourd'hui, il n'y a plus de crédits d'investissements et les seuls crédits d'études que l'on a pu sauver portaient sur des démarches environnementales. En réalité, aujourd'hui le Pays dépend surtout de la Région», explique le député Emile Blessig, président du Pays de Saverne Plaine et Plateau et président de l'Association nationale de promotion et de fédération des Pays (APFP). Le désengagement de l'Etat, «ce n'est plus une question d'argent», note-t-il.

## Une démarche que le législateur « discrédite en milieu rural »

Alors c'est quoi? Une question de symbole et de crédibilité. L'interdiction de créer de nouveaux Pays est un mauvais signe adressé aux présidents de Pays et la suppression de leur cadre juridique relève du même dédain. «Comment justifier les actions avec Leader (Ndlr: programmes européens en faveur du développement rural, dont les pays sont les interlocuteurs) si les Pays n'ont plus de base légale», poursuit le député-maire de Saverne qui espère encore faire reculer le législateur sur ce point?

Reste un argument sur lequel les détracteurs des Pays ont sans doute raison: l'inadéquation des périmètres des Pays et des Schémas de cohérence territoriale. Le Scot est un document dans lequel les acteurs d'un territoire pertinent se fixent des objectifs et des règles en matière d'aménagement (urbanisme, économie, tourisme...). «Le Scot c'est l'outil de l'aménagement du territoire, le Pays c'est celui de l'animation d'un territoire», distingue Olivier Longin, directeur du Pays BMP. Oui. Sauf que le territoire n'est pas forcément le même. Le Pays BMP est même, à ce titre, un modèle du genre puisqu'il est assis sur... quatre Scot différents.

Pour autant, la démarche du Pays garde toute sa pertinence parce qu'elle part d'une double volonté des élus de terrain de travailler ensemble et de régler des problèmes concrets et spécifiques à un territoire. «Une démarche que le législateur favorise en milieu urbain (avec les communautés d'agglomérations, les métropoles) mais discrédite totalement en milieu rural», conclut, avec amertume, Emile Blessig.

Hervé Miclo

Le Pays Bruche-Mossig-Piémont rassemble les comcom des Co-teaux de la Mossig, de la Porte du Vignoble, de la Région de Molsheim-Mutzig, du Canton de Rosheim, du Pays de Sainte-Odile et de la Haute-Bruche.